



MICROFICHE N°

02320

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الزراعي  
تونس

F 1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE DE DOCUMENTATION AGRICOLE

-- SEP. 1979

CNDA 02320

République Tunisienne  
Ministère de l'Agriculture  
Office de l'Élevage et des Pâturages

Agence Suédoise  
pour le Développement International  
Organisation des Nations Unies  
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Projet GCP/TUN/010/SWE

Développement de la Production de Viande Bovine  
dans le Nord de la Tunisie

---

TUNISIE :

SITUATION ET PERSPECTIVES  
DU SECTEUR DE LA VIANDE BOVINE

---

Document pour discussion

Tunis, Septembre 1979

---

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 225

## P L A N

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : LA SITUATION ACTUELLE</u>	2
<u>A - LES PRINCIPAUX INDICES</u>	2
1. - Diminution des effectifs	2
2. - Stagnation de l'offre d'animaux	2
3. - Importance du recours aux importations	3
4. - Détournement des réglementations	3
<u>B - LES RAISONS DE CETTE SITUATION</u>	4
1. - Les conditions naturelles de 1977 et 1978	4
2. - La rigidité du système de distribution	5
3. - L'érosion progressive du prix du bœuf au producteur	6
4. - La subvention indiscriminée à la consommation	6
<u>C - CONSEQUENCES SUR LE SECTEUR</u>	7
1. - Freins à la production d'animaux maigres	7
2. - Freins à la modernisation du secteur d'engraissement	8
3. - Découragement de la production laitière	10
<u>SECONDE PARTIE : LES PERSPECTIVES</u>	10
<u>A - LES APPROCHES PONCTUELLES</u>	11
1. - Ajourner toute décision	11
2. - Libérer complètement le marché	11
3. - Aménager partiellement le système actuel	12
<u>B - L'APPROCHE GLOBALE</u>	12
1. - Les objectifs	12
2. - Modalités opérationnelles	14
3. - Mesures complémentaires	18
<u>CONCLUSION</u>	21

## INTRODUCTION

En Tunisie, l'élevage bovin se trouve concentré dans le secteur de petite exploitation, dont les ressources fourragères sont extrêmement limitées.

Jusqu'à la fin des années 60, cette situation pouvait paraître compatible avec une demande modérée de viande de boeuf et le système d'exploitation extensive du secteur de grande culture qui comportait une proportion importante de jachères.

Au début des années 70, l'intensification du système d'exploitation céréalier réduit la proportion de jachères, le prix des fourrages qui étaient habituellement transférés d'un secteur à l'autre subit une augmentation considérable, et le système productif traditionnel d'engraissement (céréale subventionnée ou non, féverolle et foin) perd toute compétitivité commerciale.

C'est alors que, dès 1974, l'OEP entreprend, en coordination avec la FAO et la SIDA, la mise en place d'un projet de développement de la production de viande bovine dans le Nord de la Tunisie.

Sur la base d'un système productif plus compétitif (ensilage complété par une faible proportion de concentré), l'alourdissement du poids des carcasses et l'étalement de la production, ce projet amorce l'organisation d'un secteur productif intensif entièrement nouveau, puisque permettant de produire dans la période de l'année dans laquelle aucune viande bovine ne pouvait être proposée par les techniques traditionnelles (novembre à avril).

Cette organisation s'est opérée à un rythme soutenu, puisqu'elle a permis de fournir à la société Ellouhoum 1.700, 4.400, 12.200 et 8.700 animaux en 1975, 1976, 1977 et 1978 respectivement (annexe n° 1).

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement en faveur du secteur de la viande bovine (subventions aux céréales destinées à l'alimentation bovine, Caisse de Compensation, etc...), de nombreux indices semblent montrer que la situation du secteur de la viande bovine est assez alarmante pour justifier la présentation de la présente note, qui comportera également une analyse des perspectives et des actions qui pourraient être éventuellement entreprises.

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION ACTUELLE

A - LES PRINCIPAUX INDICES .-

1. - Diminution des effectifs

L'enquête par sondage réalisée par la Direction de la Planification du Ministère de l'Agriculture dans le nord de la Tunisie en 1978 (annexe n°2) montre que la progression régulière du troupeau de bovins qui était observée depuis 1975 a été compromise en 1978 dans le nord du pays avec la disparition de 5 % des effectifs par rapport à l'année précédente. L'enquête ne montre pas si cette contraction a davantage touché les veaux ou les bovins adultes.

2. - Stagnation de l'offre d'animaux

Il existe deux marchés distincts, celui du bétail maigre et celui du bétail engraisé.

Pour le bétail maigre, le projet FAO/SIDA a mis en place une structure de drainage intéressant toute la Tunisie du Nord.

En 1977, malgré l'ouverture tardive (juin) des 4 centres d'achat régionaux, près de 10.000 bêtes étaient drainées sur le marché local, alors que ce chiffre n'atteignait pas 7.000 têtes dans la période équivalente de 1978 (annexe n° 3).

Cette stagnation de l'offre d'animaux maigres est particulièrement préoccupante pour ce projet dont les adhérents qui avaient des réserves fourragères suffisant à l'engraissement de plusieurs milliers d'animaux supplémentaires, n'ont pu être dotés du nombre d'animaux prévu. Le recours aux importations de bétail maigre a dû être suspendu en 1978 : leur prix était trop élevé pour permettre à l'engraisier tunisien de faire une opération rentable.

Pour le bétail engraisé, les statistiques d'achat de la Société Ellouhoum sur le marché de Tunis (taurillons du projet inclus) montrent une nette tendance à l'essoufflement par rapport à la progression rapide enregistrée depuis 1973 (annexe n° 4).

Cette réduction est d'autant plus significative qu'elle est accompagnée d'une réduction sensible du volume des importations de viande sur pied (annexe n° 5).

Cette stagnation de l'offre n'a bien entendu pas épargné les bouchers non conventionnés, qui s'approvisionnent indépendamment de la Société Ellouhoum et qui, selon une enquête récente (La Presse, 8 février 1979) "sont obligés d'abattre n'importe quoi, mâles ou femelles à n'importe quel poids".

AMENAGEMENT PAR ETAPES DU SYSTEME DE COMMERCIALISATION  
DE LA VIANDE BOVINE

TABEAU RECAPITULATIF

	à la production	à la cheville	au détail
<p><u>1ère étape</u></p> <p>On garde l'ancien système mais</p> <p>- On introduit vache de réforme</p> <p>- On admet que cela peut changer</p>	<p>on intègre la vache de réforme dans le circuit</p> <p>un prix moyen (1,030 D) avec réfaction - 0,050 ou prime + 0,050</p>	<p>Prix moyen unique avec maintien intervention de la Caisse de Compensation (à 0,170) ou rétrocession 0,820 D</p>	<p>- filet libre</p> <p>- maintien prix des morceaux</p> <p>- augmentation prix morceaux nobles et amorce de différenciation</p>
<p><u>2ème étape</u></p> <p>On forge les outils et on les expérimente</p>	<p>un prix moyen, mais on "affine" la grille</p> <p>et on crée nettement trois classes</p>	<p>Un prix moyen pour vente en carcasse</p> <p>Mais on vend aussi quartiers arrière séparés</p> <p>quartiers avant</p> <p>Elaboration COEFFICIENT de PARITE</p>	<p>On étend la découpe et le désosage, d'où prix encore plus diversifiés.</p>
<p><u>3ème étape</u></p> <p>On paie la viande "à la qualité"</p>	<p>trois prix nettement bien différenciés qui se répartissent à la cheville</p>	<p>chaque prix à la production entraîne un prix carcasse et deux prix quartier</p>	<p>On établit des BAREMES de prix qui font correspondre les prix détail aux différents prix carcasses</p> <p>Elaboration Coefficient de DECOUPE</p>

Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.

### 3. - Importance du recours aux importations

Il est courant de comparer le volume de la viande bovine importée (équivalent de 5.000 tonnes poids carcasse par an) au volume de production national, qui était estimé à 34.000 tonnes en 1977.

En fait, la quasi-totalité de ces importations (viande sur pied et congelée) se trouve canalisée par la Société Ellouhoum vers les trois principaux centres urbains de Tunisie : Tunis, Sfax et Bizerte.

En conséquence, il est plus exact d'écrire que les importations de viande bovine qui ne cessent de s'accroître depuis 1970 (annexe n° 5), représentent déjà la moitié de l'approvisionnement en viande bovine des trois principaux centres urbains.

L'action conjuguée du développement du projet FAO/SIDA, qui fournit à la Société Ellouhoum un nombre croissant d'animaux vifs, et du renchérissement de la viande sur pied sur le marché international expliquent la substitution progressive de la viande congelée à la viande sur pied depuis 1974.

### 4. - Détournement des réglementations

- Les prix réglementaires de la viande bovine ne sont plus appliqués que sous la contrainte : dans l'enquête citée, les bouchers comptent sur "la compréhension" de leur client.

Une enquête menée par le projet FAO/SIDA dans des boucheries conventionnées de l'agglomération tunisoise a permis d'identifier les opérations frauduleuses les plus couramment répandues :

- . Désossage des bas morceaux : ce sont les os de la poitrine et du collier qui sont vendus au prix le plus bas du barème, la viande provenant de ces morceaux, elle, est vendue au prix de la viande sans os;
- . Echange de quartiers entre bouchers : les quartiers arriège (les plus appréciés) se retrouvent dans la banlieue nord et les quartiers avant dans les zones populaires;
- . Fraude sur les prix des morceaux les plus appréciés : filet, faux-filets qui se vendent "sous le manteau" jusqu'à 2 Dinars;
- . Incorporation dans le lot de carcasses de taurillons rétrocédés par la Société Ellouhoum de quelques carcasses de femelles abattues clandestinement pour 500 à 600 millimes le kilo de carcasse.

- La réglementation de l'abattage des femelles n'est évidemment pas respectée, mais de plus, elle se trouve détournée par les bouchers pour se procurer une viande de qualité convenable pour un prix dérisoire.

La centaine de milliers de femelles bovines qui se trouvent nécessairement réformées annuellement sont abattues en dehors des 85 abattoirs municipaux contrôlés par les services vétérinaires, où le nombre des femelles abattues était seulement de 10.200 en 1977.

C'est en jouant sur l'absence de marché officiel pour ce type de bétail et l'aspect illégal de ces abattages qui sont en principe subordonnés à un examen vétérinaire, que les bouchers non conventionnés (et parfois même, nous l'avons vu, les conventionnés) peuvent soutenir la concurrence de la viande subventionnée : ils n'offrent pour ces animaux qui peuvent avoir, s'ils sont en état, un rendement de viande supérieur à celui des taurillons (annexe n° 6) qu'un prix de 200 à 300 millimes par kilo vif. Cette situation a pu faire croire que la viande de femelle était de qualité médiocre : c'est faux, c'est seulement une viande sacrifiée.

- La réglementation du poids d'abattage des mâles de boucherie n'est pas davantage respectée dans les lieux d'abattage non contrôlés (la moitié de la production nationale. Cela signifie que lorsque, pour des raisons conjoncturelles, le prix de la viande dépasse un certain niveau, les bouchers abattent également des jeunes bovins qui devraient normalement être incorporés à l'engraissement.

## B - LES RAISONS DE CETTE SITUATION .-

### 1. - Les conditions naturelles de 1977 et 1978

Les campagnes agricoles de 1976-77 et de 1977-78 ont été caractérisées par une sécheresse relative qui n'a été que partiellement corrigée par l'apparition de pluies tardives de printemps.

Dans ces conditions, les rendements fourragers obtenus en 1977 et 1978 ont été compromis. Il serait faux cependant de penser que les conditions de ces deux années aient été catastrophiques : elles peuvent avoir constitué un facteur favorisant mais non déclenchant de la crise que rencontre actuellement l'élevage bovin : en fait, les résultats médiocres de la campagne fourragère de 1977 ont été dramatiquement amplifiés par la spéculation sur les fourrages, qui a entraîné la fermeture de nombreuses étables laitières ; heureusement, la ferme politique du Ministère de l'Agriculture qui a interdit toute exportation de fourrage en 1978 a rétabli la situation.

Par ailleurs, le projet FAO/SIDA a fait la démonstration qu'un système de production intensif pouvait permettre d'atténuer les effets des conditions atmosphériques, puisqu'en 1977, ce projet triplait le nombre des animaux engraisés par rapport à 1976.

## 2. - La rigidité du système de distribution

Le système de distribution de la viande bovine (cheville et détail) a pu être adapté au pays à une période où le bétail était d'une qualité uniformément médiocre (mauvaises carcasses de 90 ou 100 kilos) et où le consommateur destinait cette viande à une cuisson prolongée "en sauce".

Actuellement, la situation a évolué et la rigidité du système de distribution constitue un des obstacles majeurs du développement de la production de viande bovine dans le pays :

- A la cheville (distribution des carcasses aux bouchers conventionnés) : La Société Ellouhoum pénalise éventuellement certaines carcasses particulièrement mauvaises (animaux non engraisés) mais la règle générale est de rétrocéder à un prix unique toutes les carcasses, quel que soit :

- . leur poids,
- . leur conformation,
- . leur état d'engraissement,
- . et par conséquent leur rendement.

Ce système désavantage l'éleveur qui fournit les meilleures carcasses dont le coût de production est évidemment supérieur aux autres.

Ce système a contribué à la marginalisation injustifiée des femelles bovines.

Ce système interdit le fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande, qui fait que les bouchers des zones résidentielles seraient disposés à payer plus cher pour des carcasses de meilleure qualité ou des quartiers arrière.

- Au détail (bouchers détaillants) : l'existence d'un nombre très limité de catégories séparées entre elles par une très faible différence de prix décourage le boucher de détailler les carcasses de meilleure qualité sur lesquelles les pertes de gras (rognon et couverture) sont nécessairement plus élevées que sur les carcasses maigres. C'est la raison de cette observation d'un boucher de la banlieue nord "les taurillons FAO/SIDA sont bons pour le client (car la viande est plus tendre et plus savoureuse) mais elle est mauvaise pour le boucher" (qui reste avec davantage de gras non commercialisable).

Ce système n'est plus adapté à la demande du consommateur, qui ne réclame plus "de la viande sans os" ou "de la viande avec os" mais spécifie fréquemment s'il veut de la viande à rôtir ou des morceaux à bouillir.

Ce système n'autorise même pas le boucher de mettre à profit ses connaissances professionnelles, qui lui permettraient fréquemment un traitement plus rationnel de la carcasse.

### 3. - L'érosion progressive du prix du boeuf au producteur

Au terme de "l'expérience" de collectivisation qui s'était soldée par une décapitalisation considérable de l'élevage national (abattages inconsidérés de femelles, exportation de bétail en contrebande, etc...), le Gouvernement procède dans le courant de 1971 à une revalorisation de l'ordre de 50 % du prix de la viande bovine au producteur (annexe n° 7). Depuis cette date, c'est-à-dire depuis 8 ans, le prix du bétail sur pied avait été maintenu sensiblement au même niveau en termes courants.

L'indice d'ensemble des prix à la consommation de l'INS permettrait de calculer qu'en termes réels (prix de 1970), le boeuf se retrouvait, à la veille de la revalorisation qui a été décidée par les Pouvoirs Publics, au niveau catastrophique de 1970 (338 millimes (1970)).

Compte tenu de la revalorisation du boeuf au producteur à 1.050 millimes par kilo carcasse, soit 577 millimes par kilo vif à 55 % de rendement, le prix en 1979 représente, en termes réels, 375 millimes (1970), soit le prix réel que recevait l'éleveur en 1975.

### 4. - La subvention indiscriminée à la consommation

La politique de compression extrême du prix du boeuf au producteur était renforcée par une subvention de 240 millimes par kilo de carcasse pour faire de la viande de boeuf un produit artificiellement concurrentiel des autres sources de protéines ; en effet, en monnaie constante, les 1.100 millimes que payait le consommateur en 1971 pour 1 kilo de faux-filet représenteraient 1.630 millimes de 1978 : en 8 ans, le prix théorique des meilleurs morceaux de boeuf a diminué du tiers en Tunisie, qui est le pays du bassin méditerranéen où la viande bovine est le meilleur marché. Quelles sont les conséquences de cette situation ?

- L'encouragement de la demande, assorti d'un découragement de la production, créait une situation déséquilibrée qui se traduisait par une décapitalisation accentuée du troupeau.

- L'effort consenti par l'Etat à travers la Caisse de Compensation atteignait déjà 3 millions de Dinars pour la seule viande bovine : comme ces ressources sont nécessairement limitées, le montant de la subvention interdisait à la Société Elouhoum d'élargir son action à de nouvelles agglomérations dont l'approvisionnement se trouvait de ce fait à la merci d'un secteur très mal contrôlé.

- Jusqu'à une période récente, cette politique a encouragé la Société Elouhoum à avoir plus facilement recours aux importations, nettement plus économiques que l'approvisionnement à partir du marché local.

- Enfin, on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité d'un système de subvention à la consommation qui, pour un produit qui n'est pas strictement de première nécessité, semble bénéficier essentiellement à la partie de la population jouissant du revenu le plus élevé (Le Temps, 17 Décembre 1977).

Sans remettre en cause la légitimité du principe de la subvention à la consommation destinée aux revenus les plus modestes, il semble préférable plutôt que de subventionner le boeuf au détriment des autres viandes, de faire bénéficier la Caisse de Compensation aux découpes économiques (plat de côtes, quartier avant) plutôt qu'aux découpes de luxe (cuisse, filet, faux-filet).

Il est certain que la décision récente des Pouvoirs Publics de réduire sensiblement le montant de cette subvention à 120 millimes par kilo pour un prix de rétrocession de 930 millimes est un très gros progrès, et devrait atténuer les effets négatifs de la subvention indiscriminée à la consommation.

## C - CONSEQUENCES SUR LE SECTEUR .-

### 1. - Freins à la production d'animaux maigres

Dans l'état actuel des choses, seul un secteur d'engraissement intensif basé sur une utilisation différée des fourrages (ensilage) est en mesure d'assurer un marché convenable aux petits éleveurs producteurs de bovins maigres.

Un marché convenable, cela signifie un marché capable d'absorber dans une période très courte de 4 mois (mai-août) l'essentiel des animaux qui ne peuvent alors plus s'alimenter à partir de ressources fourragères spontanées.

Cela signifie également que le prix proposé soit satisfaisant pour le producteur.

Jusqu'à la revalorisation décidée récemment, l'Office de l'Elevage a été obligé de compenser en partie la faible rentabilité de l'engraissement par la plus-value provenant de la différence de prix entre le maigre et l'engraissé.

Actuellement, le prix du maigre pourrait être augmenté à 530 ou même 550 millimes (annexe n° 9) ; on peut redouter pourtant que cet accroissement sensible du prix des animaux maigres ne bénéficie d'abord aux maquignons.

C'est la raison pour laquelle l'Office de l'Elevage et des Pâturages envisage de mener une campagne nationale d'information qui permette aux petits éleveurs de connaître la valeur des animaux qu'ils produisent.

## 2. - Freins à la modernisation du secteur d'engraissement

La création par le projet FAO/SIDA d'un secteur d'engraissement de type intensif qui se trouve au terme de 5 années d'activité en mesure de se substituer progressivement aux importations montre que la situation de l'élevage n'est pas figée.

Il faut admettre cependant que la maîtrise des contraintes commerciales (production à contre-saison) et l'atténuation des aléas climatiques supposent la mise en place d'un outil de production nouveau qui a des exigences commerciales et économiques tout à fait différentes de celles du secteur traditionnel.

Dans celui-ci, aucun élément du coût n'est identifié comme tel, à part les achats opérés à l'extérieur de l'exploitation ; l'agriculteur poursuivra donc son activité dans les conditions commerciales les plus adverses.

La production de viande en unités spécialisées, au contraire, doit constituer une opération économique cohérente, ce qui signifie qu'elle sera abandonnée, et souvent définitivement, lorsque les prix du marché seront jugés insuffisants en relation avec les coûts de production et une marge bénéficiaire convenable.

Eventuellement, la production peut également être abandonnée si d'autres alternatives commerciales (vente du fourrage sous forme de foin) sont jugées plus rentables.

- Coûts de production : depuis 5 ans, et jusqu'à la très récente revalorisation du prix du bœuf au producteur, le coût de production de la viande bovine n'a cessé de croître, alors que le prix de vente restait sensiblement constant :

Evolution du coût de production  
d'un kilo de gain pour un adhérent du projet  
(millimes par kilo vif)

Campagne	Coût de production	Prix de contrat	Bénéfice net	% bénéfice	Source
1974	377	490	113	23,0	Doc. n° 55
1975	410	520	110	21,1	Doc. n° 90
1976	441	528	87	16,4	Doc. n° 90
1977	457	528	71	13,4	Doc. n° 151
1978	497	528	31	5,8	Annexe n° 8
1979	(1) 487	577	90	15,6	Annexe n° 9

(1) La diminution apparente du coût de production en 1979 tient à l'élévation de la bonification tenant à la différence entre le prix du maigre (530 millimes) et celui de l'engraissé (577 millimes).

- Coût d'opportunité : une enquête effectuée auprès des adhérents du projet a permis de déterminer que la transformation du fourrage en viande devait être abandonnée lorsque le prix du foin atteint 56 millimes par kilo (bottelage compris) : ce n'est heureusement pas le cas actuellement.

Par ailleurs, interrogés sur le prix de la viande bovine qui leur semblait convenable, les adhérents se sont entendus très raisonnablement sur 1,155 Dinar par kilo de carcasse,

La décision de porter le prix au producteur à 1,050 DT le kilo de carcasse résoud en partie ce problème, puisqu'elle permet de retrouver le niveau de bénéfice des années 1976 et 1977.

Parallèlement, c'est le prix de la viande des femelles bovines qui devrait être revalorisé, car au prix actuel (600 millimes par kilo de carcasse pour les vaches de race laitière et 500 millimes pour les vaches croisées), l'engraissement des vaches en fin de carrière n'est pas économiquement envisageable, ce qui signifie que ces animaux sont généralement abattus très maigres, ce qui se traduit par une mauvaise qualité de la carcasse et un manque à gagner sur le plan du volume de la production nationale.

### 3. - Découragement de la production laitière

La marginalisation de la viande de femelle bovine a pour effet de compromettre non seulement le développement de la production de viande (car la décapitalisation du troupeau réduit l'offre d'animaux maigres) mais également la production laitière.

En Tunisie, le marché de la femelle bovine destinée à l'abattage est un marché clandestin qui, pour les raisons étudiées antérieurement, s'établit à un niveau de prix situé entre 200 et 300 millimes par kilo vif, soit moins de la moitié du prix des mâles.

Dans les principaux pays d'élevage, par contre, le prix de la viande de vache s'établit entre celui du taureau (moins apprécié) et celui du boeuf (plus apprécié).

En tout état de cause, la dévalorisation que subit la femelle bovine entre le stade génisse pleine et celui de vache en fin de carrière ne dépasse pas 5 % de sa valeur initiale.

En d'autres termes, l'amortissement de l'animal (dévalorisation à l'abattage divisée par le nombre de litres de lait produits) ne représente que 2 à 3 millimes par litre. En Tunisie, par contre, pour une génisse de race pure achetée 400 DT et vendue au terme de quatre lactations de 3.000 kilos à 150 dinars, cet amortissement représente :

$$\frac{250,000}{12,000} = 20 \text{ millimes par litre.}$$

Outre l'accroissement du coût de la production laitière, cette marginalisation techniquement injustifiée de la femelle bovine a pour résultat la rétention des vaches improductives et, par conséquent, l'abaissement des paramètres de fécondité du troupeau.

## SECONDE PARTIE : LES PERSPECTIVES

La situation actuelle du secteur de la viande bovine peut être résumée de la façon suivante : il existe un potentiel technique considérable qui pourrait être rapidement mobilisé dans le cadre du développement d'un secteur intensif moderne.

Cette mobilisation des ressources rencontre cependant de très graves obstacles au niveau de la structure et du fonctionnement du circuit de commercialisation.

La réforme de ce circuit peut être envisagée soit de façon ponctuelle en agissant sur tel ou tel de ses éléments, soit de façon globale.

L'objet de la seconde partie de ce document est de montrer que pour être efficace, cette réforme ne peut être que globale.

#### A - LES APPROCHES PONCTUELLES .-

A la veille de la revalorisation du prix du boeuf au producteur, les Pouvoirs Publics pouvaient adopter trois attitudes distinctes :

##### 1. - Ajurner toute décision

Ce n'est heureusement pas ce qui s'est produit : du fait que l'opération d'engraissement avait perdu toute compétitivité dans le secteur moderne, cet ajournement aurait été certainement suivi par un effondrement de la production.

##### 2. - Libérer complètement le marché

- Le principe de cette libération qui semble recueillir les suffrages de certains milieux professionnels est simple : l'Etat abandonne le contrôle qu'il exerce sur le marché à travers l'intervention de la Société Ellouhoum, et laisse le prix du boeuf s'établir en fonction de la loi de l'offre et de la demande selon les principes libéraux les plus classiques.

Malheureusement, dans la mesure où il existe un déséquilibre structurel de l'offre et de la demande dans les principaux centres urbains, l'Etat est contraint de continuer à intervenir en important ou en autorisant l'importation, c'est-à-dire en régularisant le marché.

- Les conséquences de cette libération éventuelle seraient redoutables : compte tenu du caractère saisonnier de la production et de l'impact des aléas climatiques, celle-ci se traduirait nécessairement par des fluctuations de très grande amplitude du prix, qui ne conviendraient ni au producteur ni au consommateur.

Il semble bien au contraire que le pays doive mettre à profit l'atout essentiel que représente l'existence de la Société Ellouhoum comme instrument d'opération d'une politique nationale des viandes intéressant l'ensemble de la filière (naissieur-engraisseur-industriel-détaillant-consommateur).

### 3. - Aménager partiellement le système actuel

C'est ce qui, dans l'état actuel des choses, a été choisi par les Pouvoirs Publics :

- Accroissement modéré du prix du boeuf au producteur, qui passe de 960 à 1.050 millimes par kilo carcasse,
- Réduction sensible du montant de la subvention, qui pour un prix de rétrocession de 930 millimes, n'est plus que 120 millimes par kilo carcasse,
- Augmentation sensible du prix de rétrocession, qui passe de 750 à 930 millimes,
- Modification du barème des prix au détail, qui passe de 500, 900, 1.200 à 900, 1.200 et 1.400 millimes respectivement.

Cet aménagement est très positif, mais il doit être prolongé par une action plus vaste tendant à mettre en place un système de commercialisation adapté aux besoins d'une production intensive et aux exigences d'un consommateur averti.

En effet, si l'action des Pouvoirs Publics devait se limiter à ces quelques aménagements, on peut redouter que ses résultats ne soient insuffisants :

- Au niveau de producteur, ce répit pourrait constituer un encouragement pour les 2 ou 3 années à venir, mais dans la mesure où le système de distribution au détail ne serait pas modifié, l'obstacle que constitue ce problème au développement de la production ne pourrait être résolu ;
- Au niveau du réseau d'abattage et de distribution, les bouchers conventionnés continueraient à pratiquer les fraudes décrites antérieurement ;
- Le maintien d'une partie de la subvention à la consommation contribuerait à renforcer leurs privilèges par rapport à leurs collègues non conventionnés, qui distribuent tout de même les 3/4 de la viande bovine distribuée en Tunisie (30.000 tonnes sur 40.000 tonnes environ).

## B - L'APPROCHE GLOBALE .-

### 1. - Les objectifs

Si l'on s'accorde à estimer que le circuit chargé actuellement de la transformation et de la distribution de la viande bovine constitue un goulot d'étranglement entre un potentiel production important et une demande qui évolue rapidement, il y a lieu de proposer son aménagement.

Cet aménagement doit satisfaire simultanément les intérêts légitimes de chacune des parties prenantes de la filière.

i) L'encouragement de la production nationale :

Inscrite comme objectif du Vème Plan de Développement, l'auto-suffisance en viande bovine suppose, comme nous l'avons vu, un accroissement important du volume de la production nationale.

Cet accroissement suppose, à son tour, la motivation du producteur, qui doit bénéficier de prix compatibles avec ses coûts de production. Le prix du boeuf au producteur doit donc faire l'objet de revalorisations périodiques proportionnelles à l'érosion monétaire, évitant les acoups trop violents, toujours préjudiciables à la production.

ii) L'organisation technique et commerciale du secteur :

Elle consiste à articuler, d'amont en aval, les différents éléments du circuit de transformation et de distribution :

- . Développement d'une production contractuelle du type de celle qui est supervisée par le projet FAO/SIDA et qui permet la régularisation du marché,
- . Extension des unités industrielles modernes du type de l'abattoir de Tunis, qui sont les seules à permettre l'abattage dans des conditions hygiéniques satisfaisantes et à se prêter à des opérations telles que le paiement au poids carcasse, la quotation de carcasse, etc...
- . Elargissement du réseau des boucheries conventionnées avec la Société Elouhoum dans de nouvelles agglomérations : en contrepartie d'une garantie d'approvisionnement, ces détaillants seront tenus de respecter des normes hygiéniques et commerciales rigoureuses.

Horizontalement, cette organisation du secteur consiste en une harmonisation des actions entreprises en faveur de la production/consommation de chacune des principales viandes consommées dans le pays (bovins, ovins, aviculture).

iii) Assouplissement du système de distribution :

On a montré comment la rigidité des systèmes de distribution, qu'il s'agisse de la cheville ou du détail, va à l'encontre des intérêts du producteur et du consommateur, en s'opposant en définitive à l'amélioration de la qualité et à l'augmentation du volume de la production nationale.

Cet assouplissement du système de distribution consiste, d'une part, à diversifier le nombre des catégories de produits proposés à la vente (cheville et détail) et, d'autre part, à amplifier progressivement l'éventail des prix existant entre les produits les plus recherchés (et les plus chers) et les moins recherchés (donc les meilleur marché).

iv) L'assainissement économique du secteur :

Suppose la poursuite d'une politique de vérité des prix, qui consiste dans la réduction progressive, puis la suppression, de toute forme de subvention.

La subvention des céréales destinées à l'alimentation bovine doit être abandonnée; en effet, le bovin étant un herbivore, il est tout à fait illogique de subventionner les céréales qu'il pourrait consommer. Cette subvention décourage l'intensification de la production fourragère, elle crée une confusion dans la relation des prix respectifs des différents produits d'origine animale, et décourage la fabrication fermière des aliments concentrés.

La subvention à la consommation de viande de boeuf pourrait être également supprimée : le renchérissement consécutif du prix à la cheville (rétrocession) pourrait être compensé par l'élévation du seul prix de la partie la plus appréciée de la carcasse, tout en maintenant le prix des morceaux à bouillir au niveau actuel en monnaie constante.

2. - Modalités opérationnelles

La mise en place d'une filière bovine efficace ne peut se concevoir de façon autoritaire et immédiate : elle comporte nécessairement une séquence de plusieurs étapes articulées les unes avec les autres.

i) Première étape : elle a déjà été entamée par la décision de revaloriser le prix du boeuf au producteur et par l'aménagement de l'éventail des prix au consommateur :

• A la production : la revalorisation opérée sur le prix du boeuf au producteur, qui passe de 960 à 1.050 millimes par kilo carcasse (+ 9,4 %), doit être assortie de l'ébauche d'une quotation de carcasse qui sera constituée par une réfaction ou une prime selon l'état de la carcasse (annexe n° 10).

L'attribution d'une prime et la retenue d'une réfaction n'intéressera encore qu'un nombre limité de carcasses, mais elle permettra de préparer la mise en place de la classification ultérieure (évaluation de la conformation et de l'état d'engraissement de toutes les carcasses engraisées dans le cadre contractuel).

Cette ébauche de quotation de carcasse doit permettre également la réincorporation de la femelle dans le circuit de la viande de boeuf.

Dans ce premier temps, les femelles devront, pour être incorporées dans le circuit viande bovine, avoir une conformation correspondant au moins à la catégorie 2 de la grille FEZ. Leurs carcasses seront assorties des mêmes primes et réfaction que les mâles.

Une réfaction supplémentaire de 50 millimes par kilo pourrait être envisagée dans le cas d'une coloration jaune excessive de la graisse.

- A la cheville : l'augmentation du prix de rétrocession à 930 millimes par kilo de carcasse a permis d'entamer la réduction du montant de la subvention, qui passe de 950 - 750 = 210 millimes à 1.050 - 930 = 120 millimes (il est entendu que le cinquième quartier couvre les frais d'abattage et l'amortissement des installations).

Le prix à la cheville ne tient pas compte à ce stade de la prime ou de la réfaction appliquée au producteur.

- Au détail : le barème du prix de vente au détail indiqué par la circulaire du Ministère du Commerce permet de calculer la valeur au détail du kilo de carcasse (annexe n° 11). Il semble légitime d'avoir avalisé la situation de fait : la catégorie de viande avec os de 500 millimes avait disparu.

Par contre, il semble regrettable d'avoir resserré l'éventail des prix, alors que précisément, l'assouplissement du système de commercialisation suppose l'élargissement de cet éventail :

Théoriquement, il était de :  $\frac{1.200}{500} = 2,4$

Il passerait à :  $\frac{1.400}{900} = 1,5.$

entre les prix les plus élevés et les plus faibles.

Dans l'avenir, il faudra s'orienter vers un élargissement de cet éventail jusqu'à un rapport supérieur à 4 entre le jarret ou le plat de côte avec os, d'une part, et le faux-filet et l'entre-côte désossée et parée d'autre part.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le barème de vente au détail permette au boucher de faire un bénéfice convenable.

En effet, la grille donnant la proportion des différents morceaux de la carcasse qui est employée par l'administration tunisienne pour la détermination des prix (communiqué de presse du 16 Septembre 1971) ne correspond pas aux résultats de dissections effectuées par le projet à l'abattoir de Tunis en respectant la découpe tunisienne (annexe n° 11).

Elle ne correspond pas non plus aux découpes pratiquées par les bouchers qui ont fait l'objet de l'enquête de l'équipe vétérinaire du projet en mai 1978.

- D'après les résultats de la dissection effectuée par le projet, ce barème permettrait seulement une marge de 38 millimes par kilo de carcasse, soit moins de 4 % par rapport à la valeur de rétrocession.
- D'après la grille officielle tunisienne, cette marge est portée à 136 millimes par kilo de carcasse, soit 13 % par rapport à la valeur de rétrocession.
- Si l'on admet, comme c'est le cas très général, que le filet (2 % de la carcasse) est vendu à 2 Dinars le kilo, cette marge est portée à 148 millimes par kilo de carcasse, soit 14 % par rapport à la valeur de rétrocession.

Il serait bon que l'administration, la Société Elhoucum et les bouchers puissent s'entendre sur une grille officielle de découpe correspondant aux normes du bétail abattu en 1979, qui a substantiellement changé depuis 1971.

De cette façon, le calcul de la marge bénéficiaire des bouchers pourrait être réalisé d'un commun accord, ce qui mettrait l'administration dans une position beaucoup plus forte dans l'exécution du contrôle de l'application du barème des prix au détail par les bouchers.

Si cette étude permettrait de conclure que le prix de vente au détail doit être augmenté par rapport aux prix de rétrocession, cette augmentation pourrait porter exclusivement sur les morceaux les plus recherchés.

En outre, la "viande sans os" commercialisée comprend l'épaule et la cuisse sans os, mais aussi le milieu du train de côtes et l'ailoyau déhanché avec os.

Certains clients demandant de l'entrecôte et du faux-filet sans os, et la réglementation, actuellement, ne permet pas de satisfaire également cette demande.

Pour quelques bouchers de quartiers résidentiels par exemple, il devrait être permis de désosser ces morceaux et de les vendre sans os à un prix bien sûr supérieur mais correspondant à la perte occasionnée par le désossage.

ii) Deuxième étape :

- A la production, la révision périodique du niveau du prix au producteur permet de maintenir le prix du bœuf à un niveau compatible avec l'évolution des coûts de production.

L'ébauche de quotation entreprise à l'étape précédente est substituée par l'élaboration d'un catalogue comportant trois grandes classes (A, B et C) d'animaux commercialisables en Tunisie. A chacune de ces classes correspondrait un prix et la possibilité d'une pénalisation en cas d'engraissement excessif (annexe n° 12).

- A la cheville, on peut envisager la réduction du montant de la Caisse de Compensation (60 à 100 millimes par kilo seulement au lieu de 120 millimes actuellement) avec l'augmentation parallèle du prix des morceaux à griller.

Le prix des morceaux à bouillir est maintenu au niveau actuel (900 millimes 1979).

L'innovation la plus importante est la possibilité offerte au boucher détaillant d'acheter séparément les quartiers avant et arrière, évidemment à des prix différents.

Compte tenu des modalités techniques décrites par ailleurs (pp. 38-40 rapport Mazenc-Lemaire), les coefficients de chacun de ces quartiers pourraient être les suivants :

	<u>Coefficient</u>	<u>Millimes par kilo</u>
Quartier avant 5 côtes + caparaçon	0,81	753
Quartier arrière traité à 8 côtes	1,18	1.097
	<u>1,00</u>	<u>930 (1)</u>

(1) Prix de rétrocession.

- Au détail, le filet (2 % du poids de la carcasse) est libre. Le principe du désossage et la possibilité de vente avec ou sans os peuvent être étendus aux basses-côtes, ce qui revient (13 % d'os en moyenne) à porter le prix du kilo de basses-côtes avec os de 1.200 millimes à 1.356 millimes s'il est vendu désossé.

iii) Troisième étape :

- A la production : on garde le principe du paiement à la production à trois niveaux (classes A, B et C) avec réfaction si l'état d'engraissement est excessif. On répercute intégralement ces prix au stade de gros.
- A la cheville : suppression complète de la subvention à la consommation, le prix à la cheville devient celui qui est payé au producteur. Etant donné qu'on achète à trois prix différents et que dans la seconde étape on a admis que l'on pouvait commercialiser séparément quartiers avant et quartiers arrière, on aura pour la revente aux bouchers trois prix pour les carcasses entières et six prix pour les quartiers séparés.
- Au détail : compte tenu de la diversité des prix d'achat à la cheville, il faut introduire la notion de barème au niveau des prix de vente, qui permet d'introduire une correspondance entre prix d'achat et prix de vente.

L'application d'une marge fixe au kilo de carcasse permet de faire pression sur les prix : le consommateur est, sinon protégé, du moins favorisé.

A partir du prix de vente des différents morceaux, on peut calculer les coefficients de découpe qui permettront de calculer le prix au détail en fonction du prix moyen de rétrocession de la carcasse au boucher.

3. - Mesures complémentaires

La mise en place par étapes d'une filière bovine efficace du type de celle qui vient d'être décrite ne peut être envisagée sans la mise en oeuvre simultanée d'un ensemble de mesures complémentaires sans lesquelles la réforme proposée ne pourrait être valablement exécutée.

i) Constitution d'un "Conseil National des Viandes" :

Une des raisons des problèmes rencontrés par le développement du secteur viande en Tunisie tient à la multiplicité des centres de décision et aux difficultés d'une coordination inter-institutionnelle permanente pour chacune des actions dont dépend, en définitive, le développement du secteur :

- . Importations/régularisation de l'approvisionnement,
- . Organisation de la production contractuelle,
- . Fabrication d'aliments concentrés subventionnés,
- . Choix du niveau du prix au producteur,
- . Détermination du barème de la distribution au détail,
- . Contrôle hygiénique vétérinaire,
- . Contrôle économique des détaillants,
- . Planification globale du secteur,
- . Financement des opérations de production,
- . Etc....

A partir d'un certain niveau de développement, les pays producteurs sont contraints de mettre en place un organisme permanent chargé de l'établissement d'une politique pour le secteur, et de déterminer les moyens de sa mise en oeuvre.

Il semble bien que la Tunisie en soit arrivée au stade où la création d'un "Conseil National des Viandes" conditionne le développement ultérieur du secteur. Compte tenu, par exemple, de la multiplicité des décisions que comportera la mise en place par étapes du système de commercialisation antérieurement décrit, il ne semble pas qu'elle puisse être envisagée sans la création préalable d'un tel organisme.

Compte tenu de la vocation interministérielle de cet organisme, il semblerait qu'il doive être rattaché directement au Cabinet du Premier Ministre.

Afin de s'assurer de son efficacité, cet organisme comportera les représentants des principales parties prenantes de la filière viande :

Administration centrale : Ministère de l'Agriculture  
Ministère du Commerce  
Ministère de l'Industrie  
Ministère du Plan

Producteurs : Union Nationale des Agriculteurs  
Office des Terres Domaniales  
Bureau de Contrôle des UCP

Organismes spécialisés : Direction des Services vétérinaires  
Office de l'Élevage et des Pâturages  
Office des Céréales  
Banque Nationale de Tunisie

Profession : Société Ellouhoum  
Syndicat National des Bouchers

Initialement spécialisé vers les problèmes soulevés par la production et la distribution de la viande bovine, le Conseil National des Viandes pourrait voir son autorité élargie progressivement à l'espèce ovine et à la volaille.

ii) Renforcement du contrôle sanitaire et économique :

L'aménagement du système de commercialisation à la cheville et au détail ouvre, bien entendu, la possibilité à de nombreuses fraudes de la part des bouchers.

On constate par ailleurs une prolifération tout à fait anarchique du nombre des bouchers qui ne disposent ni de la qualification, ni des installations, en accord avec les standards d'un pays comme la Tunisie.

Le renforcement du contrôle sanitaire et économique permettra d'opérer une sélection rigoureuse des professionnels de la viande et de n'autoriser à exercer leur commerce qu'aux bouchers honnêtes compétents et convenablement équipés.

iii) Formation professionnelle des bouchers :

La modernisation de la filière viande suppose l'amélioration simultanée du niveau technique des professionnels. La création d'une Ecole Nationale des Métiers de la Viande, pour laquelle une assistance bilatérale pourrait être obtenue de la part d'un pays européen, doit être envisagée. Cette école permettra de former les candidats à l'ouverture de nouvelles boutiques et de recycler les bouchers déjà installés.

iv) Information des consommateurs :

L'incapacité des ménagères tunisiennes à reconnaître les différents morceaux de la carcasse est fréquemment invoquée pour justifier le maintien du système actuel de distribution au détail.

Il ne faut pas exagérer la compétence supposée des ménagères européennes, qui prendraient facilement pour du beefsteack les 3/4 de la carcasse... d'une vache. Il reste certain que la mise en place d'un nouveau système de distribution doit être accompagnée par une information des consommateurs (se rappeler de la campagne "suivez le boeuf" en France), dont la presse, la radio et la télévision pourraient être les supports.

v) Développement de l'infrastructure :

La modernisation du système de commercialisation, qui doit être envisagée pour répondre aux nécessités d'une production intensive et aux exigences accrues du consommateur ne doit pas être entravée par l'archaïsme de l'infrastructure d'abattage, de stockage et de transport.

Un programme d'équipement portant sur la prochaine décennie devrait permettre de moderniser et de concentrer le réseau des abattoirs nationaux.

En outre, lorsque cette infrastructure existe (abattoir de Tunis), elle devra être exploitée à pleine capacité en la faisant bénéficier d'une zone protégée dans laquelle les abattages seront interdits dans d'autres types d'établissements.

CONCLUSION

La revalorisation du prix du boeuf qui vient d'être décidée par les Pouvoirs Publics contribuera certainement à débloquer une situation dont on peut convenir qu'elle était préoccupante.

Le temps n'est plus cependant à une action au coup par coup, dont le caractère imprévisible et brutal a les conséquences les plus négatives sur les productions animales.

Le système de commercialisation actuellement en vigueur en Tunisie fait obstacle au développement du secteur.

Ce système doit donc être substitué graduellement par un mécanisme souple qui pourrait être inspiré des propositions contenues dans ce document.

Avant même que cette substitution puisse être envisagée, ces propositions devront nécessairement être évaluées par chacune des parties concernées.

C'est dans le cadre de ce qui pourrait constituer la préfiguration du futur Conseil National des Viandes que ces propositions pourraient être discutées.

Suite de quoi, les modalités détaillées de la première étape de la mise en place d'une filière viande pourraient être précisées pour être appliquées à partir du printemps 1980.

LIVRAISONS DU PROJET A LA SOCIETE ELLOUHOU

Année	Nombre de taurillons	Poids vif		Poids carcasse	
		Total (t)	Unitaire (k)	Total (t)	Unitaire (k)
1975	1.700	555	327	-	-
1976	4.414	1.427	323	-	-
1977	12.224	4.332	354	2.377	194
1978	8.775	2.739	312	1.529	174

Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.

## ANNEXE N° 2

EVOLUTION DE L'ELEVAGE EN TUNISIE  
(1975-1978)

Unité : 1.000 têtes

Région	Espèce	1975 (1)	1976	1977	1978
Nord	Bovins	712,0	739,4	741,6	706,8
	Ovins	2.234,7	2.236,9	2.258,3	1.872,9
	Caprins	477,3	468,9	489,4	409,0
	Equidés	159,2	159,0	-	178,7
Centre	Bovins	-	156,3	158,9	188,2
	Ovins	-	2.729,1	2.790,2	2.323,6
	Caprins	-	221,0	232,5	144,0
	Equidés	-	102,7	151,3	141,3
Sud	Bovins	-	5,0	5,2	4,1
	Ovins	-	769,2	1.013,4	880,7
	Caprins	-	198,5	(2) 362,3	348,9
	Equidés	-	26,3	-	34,8
Tunisie	Bovins	-	900,7	905,7	899,0
	Ovins	-	5.735,2	6.060,9	5.077,0
	Caprins	-	1.084,2	1.084,2	868,9
	Equidés	-	288,0	-	-

(1) Il s'agit d'une enquête de sondage réalisée au niveau du nord seulement.

(2) L'effectif a subi une nette augmentation au sud, du fait que les enquêtes 1977 et 1978 ont couvert la totalité des zones désertiques.

Source : Direction de la Planification, Ministère de l'Agriculture.

DISTRIBUTION MENSUELLE DES AGEAGES DES TAURILLONS AUTOCHTONES

PERIODE : 1975 - 1978

<u>Année</u>	<u>Jan.</u>	<u>Fév.</u>	<u>Mars</u>	<u>Avr.</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juil.</u>	<u>Août</u>	<u>Sept.</u>	<u>Oct.</u>	<u>Nov.</u>	<u>Déc.</u>	<u>TOTAL</u>
1975	-	-	-	-	193	1.329	1.136	40	232	55	-	36	3.221
1976	-	-	14	53	502	1.904	1.137	246	445	574	201	196	5.872
1977	156	154	245	895	2.005	1.866	2.229	1.682	735	2	20	4	9.993
1978	-	-	-	74	1.038	1.566	1.651	1.755	393	367	86	23	6.953
<b>TOTAL</b>	156	154	259	1.022	3.738	6.665	6.353	4.323	1.805	996	307	259	26.039
<b>PROPORTION MENSUELLE, %</b>	0,6	0,6	1,0	3,9	14,4	25,6	24,4	16,6	6,9	3,8	1,2	1,0	100 %

Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.

ESPECE BOVINE  
 APPROVISIONNEMENT DE LA SOCIETE ELLOUHOM  
 SUR LE MARCHE LOCAL

(Nombre de têtes)

	1976	1977	1978
Marché : Taurillons		23.616	19.736
Vaches		3.001	4.324
Génisses		159	761
(1) Total		26.776	24.821
(2) Projet		12.224	8.775
(3) Divers		2.470	7.220
Total général	38.162	41.470	40.816

Source : Société Ellouhoum.

COMMERCE EXTERIEUR DE LA TUNISIE  
 IMPORTATIONS PAR PRODUIT

			Poids	Valeur (1.000 DT)	Têtes
1970	Vif	(1)	2.695	956	5.615
	Congelé	(2)	-	-	-
1971	Vif		3.611	1.383	8.142
	Congelé		767	152	-
1972	Vif		3.639	1.415	7.448
	Congelé		69	53	-
1973	Vif		3.655	1.571	7.420
	Congelé		464	327	-
1974	Vif		6.446	2.815	14.590
	Congelé		373	238	-
1975	Vif		6.917	2.619	18.022
	Congelé		1.758	842	-
1976	Vif		4.749	2.146	11.066
	Congelé		2.706	1.107	-
1977	Vif		5.087	2.580	9.535
	Congelé		3.121	1.602	-
1978	Vif		3.517	2.172	7.134
	Congelé		3.353	1.456	-

(1) Bovins sauf vaches laitières, code 010202, en tonnes poids vif.

(2) Viande bovine, code 02102, en tonnes de carcasse.

Source : Institut National de Statistiques.

COMPARAISON DES RENDEMENTS

ANNEXE N° 6

(Dissection effectuée à l'abattoir de Tunis)

COMPOSANTS	Demi-carcasse de VACHE de 58,700 kg	Demi-carcasse de TAURILLON de 90,000 kg
Poitrine avec os	8,705	12,805
Collier avec os	0,500	0,500
Queue avec os	-	0,510
	<hr/>	<hr/>
	9,205 = 15,68 %	13,815 = 15,35 %
	arrondi à 16 %	arrondi à 15 %
Basses-côtes avec os	6,805	12,770
Jarrets sans os	1,625	2,415
	<hr/>	<hr/>
	8,430 = 14,36 %	15,185 = 16,87 %
	arrondi à 14 %	arrondi à 17 %
Epaule sans os	4,455	6,870
Cuissot sans os	14,850	19,055
Filet, faux-filet et côtes avec os (1)	7,975	11,970
Rognon	0,400	0,235
Testicule	-	0,210
	<hr/>	<hr/>
	27,680 = 47,16 %	38,340 = 42,6 %
	arrondi à 47 %	arrondi à 43 %
Total de la viande	45,315 = 77,20 %	67,340 = 74,82 %
	arrondi à 77 %	arrondi à 75 %
Gras	3,440 = 5,86 %	10,565 = 11,74 %
Déchets	1,210 = 2,06 %	1,835 = 2,04 %
Os	5,465 = 9,31 %	6,785 = 7,54 %
Déssication	3,270 = 5,57 %	3,475 = 3,86 %
	<hr/>	<hr/>
	58,700 = 100,00 %	90,000 = 100,00 %

(1) Le filet sans os représente à lui seul 2% du poids de la carcasse.

Source : Projet GCP/TUN/010/SNE.

## ESPECE BOVINE : BETAİL SUR PIED

## PRIX DU MARCHÉ DE GROS

Année	Prix courant (1)	Indice des prix (2)	Prix constant 1970
1970	336	100,0	336
1971	481	106,0	454
1972	482	108,2	445
1973	473	113,1	418
1974	473	117,7	432
1975	484	128,9	375
1976	516	135,8	380
1977	515	144,9	355
1978	520	153,8	338

(1) Millimes par kilo vif.

(2) Indice des prix à la consommation à Tunis et banlieue. Indice d'ensemble.

Source : Institut National de Statistiques.

COUT DE L'ENGRAISSEMENT  
ECHANTILLON DE 6 ADHERENTS DU PROJET  
CAMPAGNE 1977-1978

N° mécano.	Poids init.	Poids final	Gain de poids	Recettes avec fumier	Retenues du projet	Prix du maigre	Frais auto- financés	Bénéfice net
151	5.671	9.581	3.910	5.097,700	965,140	2.835,500	1.858,542	-561,482
194	17.395	26.030	10.635	15.244,080	3.195,945	8.599,500	4.599,413	-1.150,778
505	14.856	23.571	8.715	12.857,732	1.946,492	9.009,400	2.399,337	502,503
603	9.104	14.942	5.838	8.416,760	1.157,000	4.552,000	2.178,346	529,414
238	4.428	7.250	2.822	4.075,480	525,840	2.112,000	1.243,488	194,152
566	23.270	36.370	13.100	20.446,960	2.827,464	11.635,000	4.086,904	1.897,592
			45,020 kg	66.138,712	10.617,881	37.743,400	16.366,030	1.411,401

Source : Projet GCF/TUN/010/SWE.

Coût de production (1) : 497 millimes par kilo vif  
 Prix de vente : 528 " " "  
 Bénéfice net : 31 " " "

Bonification plus-value achat du maigre de  
 14,2 millimes comprise.

LES MARGES DE BENEFICE NET CALCULEES SELON  
DIFFERENTES HYPOTHESES DE REVALORISATION  
DU PRIX DE L'ENGRAISSE ET DU MAIGRE

Prix d'achat maigre	Prix de vente poids vif	Prix de vente carcasse (55 %)	Plus-value sur l'achat de maigre (2)			Coût production bonifié p. plus-value maigre (3)	Bénéfice net par kilo vif	% bénéfice par rapport prix vente
			Par animal	Par kilo vif	Par kilo carcasse			
(1) 500	528	960	5.040	14,8	26,9	497,2	30,8	5,8
500	577	1.050	13.950	40,7	74,1	471,3	105,7	18,3
530			8.460	24,9	45,2	487,1	89,9	15,6
550			4.850	14,3	26,0	498,0	79,0	13,7
500	605	1.100	15.900	55,6	101,1	456,4	148,6	24,6
530			13.500	39,7	72,2	472,3	132,7	22,0
550			9.900	29,1	52,9	482,9	122,1	20,2

(1) Situation au 16 Mars 1979.

(2) Calculée sur la base des résultats moyens du projet :

- . Poids d'achat : 180 kilos
- . Poids ajouté : 160 kilos
- . Poids d'abattage : 340 kilos

(3) Evalué en 1978 à 512 millimes par kilo de carcasse. Bonification plus-value achat du maigre non comprise.

Source : Projet GCP/TUN/O10/SWE.

PROPOSITION DE GRILLE D'ENCOURAGEMENT  
ET DE PENALISATION DES CARCASSES  
DANS LA 1ERE ETAPE

(Grille de Classification de la Fédération Européenne de Zootechnie)

Conformation	3	+ 50	+ 50	+ 50	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		1.050	1.100	1.100	Prix
	2	Px Ref.	Px Ref.	Px Ref.	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		1.000	1.050	1.050	Prix
	1	- 50	- 50	- 50	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		-950	1.000	1.000	Prix
		3	2	1	
	Engraissement				

Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.

Note : Les hypothèses Conformation 1 et Engraissement 3,  
et Conformation 3 et Engraissement 1 sont théoriques :  
le cas ne se présentera pas dans la réalité.

REVALORISATION DU PRIX DU BOEUF  
BAREME DE VENTE AU DETAIL

1. Grille déterminée par dissection à l'abattoir de Tunis (Avril 1978)

	<u>%</u>	<u>Prix au détail</u>	<u>Valeur totale</u>
Poitrine avec os ) Collier avec os ) Queue avec os )	15,0	900	135
Basses-côtes avec os ) Jarret sans os ) Rognons et testicules )	17,5	1.200	210
Epaule sans os ) Cuisse sans os ) Filet, faux-filet ) Côtes sans os )	44,5	1.400	623
Rendement carcasse :	77,0	Prix de vente détail :	968
		Marge :	38
Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.		% :	4 %

2. Grille officielle du communiqué de presse du 16 Septembre 1971

	<u>%</u>	<u>Prix au détail</u>	<u>Valeur totale</u>
Collier ) Plat de côtes ) Poitrine et flanchet )	17,6	900	158
Epaule et jarret désossé ) Basse-côte avec os ) Rognons et viande hachée )	15,0	1.200	180
Rumsteak, faux-filet ) Aloyau avec os ) Côtes et entrecôtes avec os ) Tranches et pièces rondes ) sans os prélevées dans ) la cuisse )	52,0	1.400	728
Rendement carcasse :	84,6	Prix de vente détail :	1.066
		Marge :	136
Source : Ministère du Commerce, Tunis.		% :	13 %

CATALOGUE DES ANIMAUX COMMERCIALISES  
EN TUNISIE

QUOTATION DES CARCASSES DANS LA 2EME ETAPE

(Proposition sujette à aménagements)

Classe et prix	Critères de classification	Types d'animaux correspondants
<p><b>A</b></p> <p>minimum requis pour être commercialisé 1,000 D/K.carcasse</p>	<p>Poids carcasse <math>&gt; 100 \text{ kg} \leq 140</math></p> <p>Conformation classe 1</p> <p>Engraissement (insuffisant) <math>&gt; 1 &lt; 2</math></p>	<p>- Taurillons de races locales non (ou mal) engraisés.</p> <p>- vaches et génisses de race locale dans un état médiocre</p>
<p><b>B</b></p> <p>classe moyenne 1,050 D/Kg carcasse réfaction de 0,050 D si gras <math>&gt; 3</math></p>	<p>Poids carcasse <math>&gt; 140 \leq 180</math></p> <p>Conformation classe 2 et inférieures</p> <p>Engraissement (moyen) <math>&gt; 1 &lt; 3</math></p>	<p>- Taurillons de races locales, bien engraisés</p> <p>- Vaches et génisses de races locales en bon état</p> <p>- Taurillons, vaches et génisses de races pures non (ou mal) engraisés</p>
<p><b>C</b></p> <p>Bons animaux 1,100 D/Kg carcasse réfaction 0,050 D si gras <math>&gt; 3</math></p>	<p>Poids carcasse <math>&gt; 180 \text{ kg}</math></p> <p>Conformation supérieure à 2</p> <p>Engraissement (bon) <math>\geq \dots \leq 3</math></p>	<p>- Taurillons de races locales, bien engraisés</p> <p>- Taurillons de races pures, engraisés</p> <p>- Vaches et génisses de races pures en bon état</p>

Source : Projet GCP/IUN/010/SWE.

CATALOGUE DES ANIMAUX COMMERCIALISES  
EN TUNISIE

## QUOTATION DES CARCASSES DANS LA 2EME ETAPE

(Proposition sujette à aménagements)

Classe et prix	Critères de classification	Types d'animaux correspondants
<b>(A)</b> minimum requis pour être commercialisé 1,000 D/Kg carcasses	Poids carcasse $> 100 \text{ kg} \leq 140$ Conformation classe 1 Engraissement (insuffisant) $> 1 < 2$	- Taurillons de races locales non (ou mal) engraisés. - vaches et génisses de race locale dans un état médiocre
<b>(B)</b> classe moyenne 1,050 D/Kg carcasse réfaction de 0,050 D si gras $> 3$	Poids carcasse $> 140 \leq 180$ Conformation classe 2 et inférieures Engraissement (moyen) $> 1 < 3$	- Taurillons de races locales, bien engraisés - Vaches et génisses de races locales en bon état - Taurillons, vaches et génisses de races pures non (ou mal) engraisés
<b>(C)</b> Bons animaux 1,100 D/Kg carcasse réfaction 0,050 D si gras $> 3$	Poids carcasse $> 180 \text{ kg}$ Conformation supérieure à 2 Engraissement (bon) $\geq \leq 3$	- Taurillons de races locales, bien engraisés - Taurillons de races pures, engraisés - Vaches et génisses de races pures en bon état

Source : Projet GCP/IUN/010/SWE.

**FIN****36****VUES**